

N° de l'action (et, si nécessaire d'opération)	Fiche BIS : Projet Bio : Développer l'agriculture biologique et les techniques alternatives en Rhône Alpes : participation des Chambres de Rhône-Alpes au Plan bio (projet en date du 14/04/2014)
Chef de projet	O. Durant (Chambre d'agriculture de la Drôme) / pilotage régional Appui Bio (structure Régionale de nature interprofessionnelle qui porte le PLAN BIO REGIONAL négociation en cours).
Contributions aux actions de référence	Cette action contribue essentiellement à l'ARCO B9 (80%) et à parts égales (6%) aux ARCO A.5, B.3 et B.6
Contribution aux priorités thématiques	Développement de l'AB et de ses filières.

Contexte	<p>En Rhône-Alpes, le nombre de producteurs bio a augmenté en 2011 de 12% (et les surfaces en bio ou en conversion de 20 %), pour atteindre 2554 exploitations et plus de 85 868 Ha soit 5,9% du territoire agricole de Rhône-Alpes.</p> <p>On note depuis 2012 un léger ralentissement mais avec un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>La demande reste encore très supérieure à l'offre avec un taux de croissance du marché Européen pour le premier trimestre 2013 de plus de 10%, confirmant ainsi des perspectives de développement encore très favorables. La dynamique du bio, comme bien d'autres, est un phénomène qui peut s'amplifier si un opérateur économique s'engage ou très vite s'éteindre si les producteurs pionniers ne sont pas suivis.</p> <p>Il est indispensable de communiquer auprès des producteurs conventionnels, de rassurer sur la faisabilité technique et sur le potentiel économique de la filière afin de créer les conditions d'une offre suffisante pour une valorisation économique en organisation collective</p> <p>Avec le financement de la Région Rhône-Alpes, un audit des actions réalisées par l'ensemble des structures partenaires en Rhône-Alpes a été conduit. La négociation sur le contenu du prochain plan d'action est très difficile tant sur l'orientation des moyens que le choix des actions.</p> <p>La coordination régionale peine à se faire et les principaux financeurs (État, Région) ne s'accordent pas ; les Chambres mobilisent actuellement l'échelon politique pour tenter de dépasser les blocages.</p> <p>Le plan BIO 1014/2016 en cours d'élaboration doit permettre d'afficher la complémentarité des actions conduites par les différents partenaires de la BIO en Rhône-Alpes. C'est le support de construction (négociation) du prochain contrat d'objectif filière (CROF) qui s'inscrit dans les financements pluriannuels du Conseil Régional à l'Agriculture Biologique.</p> <p>Ce programme est structuré en 6 axes structurés de la manière suivante :</p> <p>Axe 1 : Développer la production agricole</p> <p>1.1 Encourager les conversions</p> <p>1.1.1 Promotion, valorisation et défense de l'agriculture bio</p>
----------	---

- 1.1.2 Animer un réseau de 10 fermes de démonstration par département
- 1.1.3 Sensibilisation des agriculteurs conventionnels
- 1.1.4 Proposer un accompagnement à la conversion à la carte
- 1.1.5 Aide à la certification
- 1.1.6 Favoriser la coopération entre agriculteurs au travers de groupes d'échanges de pratiques
- 1.1.7 Salon Tech n bio
- 1.1.8 Aides aux investissements pour les producteurs bio et en conversion
- 1.2 Assurer les transmissions et installations bio
 - 1.2.1 Associer les GAB dans la politique d'installation et de transmission
 - 1.2.2 Foncier agricole
- 1.3 Pérenniser et développer les exploitations
 - 1.3.1 Autonomie des fermes biologiques
 - 1.3.2 Diffusion d'informations, échanges de pratiques entre agriculteurs bio/conversion, parrainage
 - 1.3.3 Mise en place d'un appui technico-économique aux producteurs
- 1.4 Développer l'AB par une approche territorialisée
 - 1.4.1 zones à enjeu eau
 - 1.4.2 Actions de territoire (PSADER)
- Axe 2 : Soutenir et promouvoir le tissu économique industriel**
- 2.1 Sensibiliser et accompagner les entreprises conventionnelles de l'aval et les prescripteurs (CCI, Coop de France, IAA)
 - 2.1.1 Créer un réseau d'entreprises de référence
 - 2.1.2 sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aval
 - 2.1.3 Aides à la certification
- 2.2 Accompagner collectivement et individuellement les entreprises certifiées bio
- Axe 3 : Structurer les filières**
- 3.1 Animer des commissions filières régionales
- 3.2 Connaître les marchés – observatoires et études prospectives
- 3.3 Structurer des filières longues « de proximité »
- 3.4 Accompagner les circuits courts locaux
- 3.5 Accompagner la RHD collective
- 3.6 Accompagner la restauration commerciale et les métiers de bouche
- 3.7 Développer l'export sur certaines filières
- 3.8 Créer un fonds dédié
- Axe 4 : Développer et promouvoir la consommation**
- 4.1 Auprès du grand public
- 4.2 Sensibilisation à l'AB auprès des publics scolaires
- 4.3 Familles à alimentation positive
- Axe 5 : Recherche développement formation**
- 5.1 Développer la R&D et l'innovation dans l'aval de la filière
- 5.2 Renforcer la recherche-développement dont innovation
 - 5.2.1 Développer une Recherche et Développement participative en autoconstruction
 - 5.2.2 Produire et diffuser des références technico-économiques par « systèmes de production bio » / mise en place d'un réseau d'échange de techniciens
 - 5.2.3 Expérimentations participatives et recherche action
 - 5.2.4 PEP
 - 5.2.5 Plate-forme TAB

	<p>5.3 Formation initiale et continue des agriculteurs</p> <p>5.3.1 Ingénierie de formation autoconstruction</p> <p>5.3.2 Conduite de formations autoconstruction</p> <p>5.3.3 Approvisionnement des stagiaires en matériaux et accessoires abordables</p> <p>5.3.4 Lancement puis gestion d'un Centre de formation paysan « FarmLab »</p> <p>Axe 6 : Suivi et évaluation du plan</p>
Finalité	Contribuer au développement de l'AB en Rhône-Alpes.
Objectifs opérationnels	Répondre aux attentes de marchés et maintenir Région Rhône-Alpes comme première région de France en AB.
Indicateurs de résultats	Voir plan. ambition bio
Cibles	Agriculteurs bio pour l'amélioration de leur performance, agriculteurs conventionnels pour l'amélioration de leurs pratiques et la réflexion en vue de leur conversion, les opérateurs d'aval pour identifier les besoins et développer la contractualisation.
Contenu du projet	<p>Accroître les volumes produits en Agriculture Biologique et leur valorisation par les filières. Les chambres d'agriculture s'impliquent à plusieurs niveaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Encourager les conversions 2) Pérenniser et développer les exploitations (y compris installation) 3) Développer l'AB sur des territoires à enjeux environnementaux 4) Structurer les filières longues 5) Accompagner les circuits courts 6) Accompagner la RHD collective 7) Développer et promouvoir la consommation auprès du grand public (pm*) 8) Produire et diffuser des références technico économiques par système. <p>Le salon Tech et Bio devrait être reconduit en 2015 (puis 2017) ; il s'inscrit totalement dans cette stratégie.</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Temps affecté,</p> <p>Production de supports et événements.</p> <p>Réunions de coordination des acteurs</p>
Productions prévues	Supports techniques et journées de vulgarisation, salons, conseils et formations.
Communication et diffusion des résultats	Participation aux diverses manifestations locales ou régionales, diffusions presse, réunions de terrain, formations etc...
Réalisateurs	Les chambres d'agriculture de Rhône-Alpes.
Partenaires	Groupements Agriculture Biologique, interprofession Bio en Rhône-Alpes, association d'entreprises, coop de France Rhône-Alpes Auvergne
Modalités de pilotage	Depuis 2005 les Chambres de Rhône-Alpes privilégient la concertation entre organismes et l'approche interprofessionnelle de l'AB. A cette fin l'association

	<p>APPUI BIO est le lieu de construction du plan régional Ambition Bio. On retrouve les GAB, la coordination régionale des GAB (CORABIO) , les entreprises d'aval (Bio convergence), et coop de France Rhône-Alpes Auvergne.</p> <p>La gouvernance transversale des actions bio en Rhône-Alpes s'appuie sur l'interprofession, / pour la gouvernance interne chambre voir fiche AE3</p>
--	---

Contribution à l'innovation	Voir fiche AE 3
-----------------------------	-----------------

Moyens consacrés à l'action en **2014**

Moyens humains	<p>Le prévisionnel 2014 s'appuie sur l'analyse des réalisations 2012/2013 et des intentions des chambres pour 2014. La réalisations est liée à la mobilisation de cofinancements et au lancement de la dynamique régionale.</p> <p>(En 2015 le salon tech'n bio représentera à lui seul 1000 jours supplémentaires de mise en œuvre).</p> <p>Cette distribution (indicative) s'inscrit dans une phase de réduction des moyens opérationnels des Chambres pour 2014.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 1482 jours 40% 2) 281 jours 8% 3) 533 jours 14% 4) 437 jours 12% 5) 105 jours 3% 6) 150 jours 4% 7) 5 jours ns 8) 690 jours 19% <p>Soit un total prévisionnel de 18 ETP environ</p> <p>La répartition correspond au positionnement des chambres d'agriculture qui centrent plus de la moitié de leurs efforts au travers de 2 axes d'intervention : encourager les conversions (1-40%) et produire diffuser des références technicoéconomiques (8- 19%)</p> <p>Viennent ensuite les interventions sur les zonés à enjeu EAU (3) programme cofinancé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 2.5 ETP et l'accompagnement de la structuration des filières longues (4).</p>
Moyens financiers	<p>Le coût total du programme atteindrait 3 000 000 d'euros pour les Chambres d'Agriculture.</p> <p>Le PRDAR en prend en charge une très faible partie de cette enveloppe financière. Des fonds FEADER sont mobilisés en complément de contreparties nationales (MAAP ou Région). Les Chambres d'agriculture assument directement une part significative du financement (30 à 40% du coût complet des actions considérées). On notera enfin que l'Agence de l'eau intervient en financeur direct de l'action (3)</p>

Successivement ci-dessous la proposition des chambres et le plan bio consolidé avec l'ensemble des contributions des partenaires.

Synthèse financière du plan bio au 02/04/2014

Bénéficiaires ▾	Nb jours/an/Structure	coûts internes	Coûts externes	TOTAUX/structure
AB07	650	292 500	27 250	319 750
AB26	923	415 350	51 250	466 600
ADABio	1610	767 320	70 250	837 570
Agriculteurs2		0	600 000	600 000
Appui Bio	200	80 750	30 000	110 750
ARDAB	1363	616 850	41 250	658 100
Bioconvergence	610	274 500	31 000	305 500
CA01	454	204 300	2 000	206 300
CA07	371	166 950	2 000	168 950
CA26	920	414 000	1 256 832	1 670 832
CA38	439	197 550	2 000	199 550
CA42	191	85 950	2 000	87 950
CA69	354	159 300	2 000	161 300
CASMB	304	136 800	4 000	140 800
Coop de France	140	86 100		86 100
Corabio	1445	650 250	211 700	861 950
CRARA	160	72 000	16 200	88 200
entreprises		0	20 000	20 000
GAB et CA		0	319 500	319 500
Organics cluster (vide)	723	325 350	521 200	846 550
Corabio/CRARA		0	60 000	60 000
fonds filières		0	240 000	240 000
L'Atelier Paysan	459	215 730	40 664	256 394
Total général	11316	5 161 550	3 551 096	8 712 646

